

Zeitschrift: Le rameau de sapin : journal de vulgarisation des sciences naturelles
Herausgeber: Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel
Band: 15 (1931)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE RAMEAU DE SAPIN

FONDÉ EN 1866

II. SÉRIE: 15^e ANNÉE

N° 3

JOURNAL DE VULGARISATION
DES SCIENCES NATURELLES.

Neuchâtel, le 1^{er} Juin 1931.

Rédaction et Administration à Colombier. — Abonnement annuel: Suisse Fr 3.50; Etranger Fr 4.20
On peut s'abonner dans tous les Bureaux de poste. Chèque postal IV.1654.

Le progrès porte avec lui sa rançon: chaque pas en effet que la civilisation fait en avant est marqué par une empreinte ineffaçable ou par un inconvénient nouveau. Le dessèchement des marais, les déboisements nécessaires, le nettoyage des sous-bois, la disparition des haies, des boqueteaux, des buissons isolés, des vieux murs, l'enlèvement des arbres creux, l'incompréhension tenace de beaucoup d'agriculteurs, de viticulteurs ont porté aux oiseaux un préjudice énorme.

PROTÈGE L'OISEAU.

Un ami du "Rameau de Sapin" M. L. P. Dr méd., de Fribourg, a extrait d'un rapport officiel hollandais une série de faits intéressants et décrit des méthodes d'observation peu usitées chez nous.

Au cours de l'année 1928, le ministre hollandais de l'Intérieur a publié 29 ordonnances et adressé aux bourgmestres 43 circulaires ayant trait à la protection des oiseaux. Le Commissaire de la Reine au Simbourg a attiré l'attention de tous les Conseils communaux sur la nécessité de protéger les oiseaux. C'est grâce à sa louable activité que le nombre des permis de capture d'oiseaux pour la cage a passé en trois ans de 93 à 17.

Afin de favoriser la fabrication de nichoirs rationnellement construits, on en a envoyé quelques-uns, pour servir de modèles, à un grand nombre d'écoles.

Des observations effectuées dans la propriété du Musée d'Openlucht, à Arnhem, ont démontré que les oiseaux habitent plus volontiers les nichoirs qui ont été nettoyés que ceux délaissés (sur 40 nichoirs propres, 34 étaient habités; tandis que sur 38 nichoirs non contrôlés, 25 seulement avaient trouvé hôte).

Pour combattre les puces, l'on peut employer du Flit, que l'on introduit par le trou de vol. Les acaries sont décimés au moyen de la naphthaline, le plus grand nombre de ces parasites meurt rapidement, sauf quelques-uns. Ces rescapes se

multiplient en donnant naissance à une race qui résiste à l'insecticide. S'on a constaté que l'odeur spéciale des ingrédients utilisés ne paraît pas du tout incommoder les habitants réguliers du nichoir.

Les nêtes de 1954 nichoires habitées se répartissent comme suit: 107 couples de mésanges huppées, 754 de mésanges petites charbonnières, 968 de grandes charbonnières, 373 de mésanges bleues, 260 de rossignols de murailles, 1 de gobe-mouches bec-figne, 1 de pigeon colombin, 2 de chonettes, 10 de sittelles, 15 de grimpeurs familiers, 3 de troglodytes, 1 de pic vert, 70 de moineaux et 170 d'oiseaux dont l'espèce n'a pas été indiquée.

À Bilderberg, il y avait 59 nichoires. Dans 40 d'entre elles, la ponte a eu lieu, dans 13 autres le nid resta inachevé. Il avait été pondu 401 œufs et 260 oisillons quittèrent les nids. S'on a pu déterminer que le pourcentage des œufs non fécondés augmente avec l'abaissement de la température. Ces œufs sont en général plus petits que des œufs fécondés et se distinguent encore par une vague pigmentation à la partie obtuse.

En 1923, on plaça à Hooze Veluwe Hendelo 80 nichoires faits en planches peintes en vert. S'observation a démontré que les habitants des nichoires Berlepsch préféraient ces derniers au nouveau modèle. Mais plus tard le goût des locataires emplumés changea.

En 1928, le 96% des nichoires en planches (carrés) et le 84% des nichoires Berlepsch (ronds) seulement étaient habitées. Cela démontrerait, que l'imitation rigoureuse du "tronc de pic" n'est pas nécessaire.

Sur la même propriété on a encore observé que le 35% des nichées ne réussit pas. La cause probable en est la disparition de l'un ou l'autre des parents. Il est vrai que l'observateur lui-même a reconnu que le contrôle répété peut provoquer l'abandon de la couvée et il a pu établir que la perte provenant de cette cause s'élève du 10 au 12% des nichées.

Constatation curieuse, c'est que le nombre des choncas augmente, en Hollande, avec celui des pics mars ou pics moyens épeiches (*Dryobates M. Medius* L), ces derniers préparant les logements qui manquent aux premiers.

Des observations poursuivies durant plusieurs années ont permis de s'assurer que les gobe-mouches gris qui nichent près des habitations élèvent et mènent à bien davantage de jeunes que ceux qui ont établi leur nid en pleine campagne. Il en est de même pour le pinson ordinaire.

Le rythme de la ponte varie avec les conditions du milieu. Les mésanges charbonnières, par exemple, nichent plus tôt dans les vergers que dans les hautes futaies.

D^r L. F.

LES DIX COMMANDEMENTS DU PROTECTEUR DES OISEAUX.

Ses conseils de l'ornithologue hongrois Coloman Marga doivent rester gravés sur la pierre de la bienveillance humaine.

1. Ne détruire pas les Oiseaux et empêchez qu'on les détruise. S'homme doit être l'ami de l'Oiseau qui a tant d'autres ennemis.
2. Aimez l'Oiseau. Celui qui aime les Oiseaux et les fleurs ne peut être un homme méchant.
3. Apprenez de l'oiseau à aimer et à chanter. S'amour conjugal des oiseaux est immense et l'Oiseau qui élève ses petits se sacrifie infiniment. Le chant de l'oiseau est la plus belle musique.

4. Considérez toujours les services que l'Oiseau nous rend d'une façon si générale et non le mal qu'il commet très exceptionnellement, soyez en tout et toujours avec l'Oiseau.
5. Protégez l'Oiseau utile, son nid, ses oeufs de toute manière. L'Oiseau qui détruit l'insecte travaille sans demander salaire à l'agriculteur; l'Oiseau augmente la production en défendant les récoltes contre les insectes et leurs larves ravageuses.

6. Aidez les oiseaux qui habitent les arbres creux à établir leur nid: placez à leur intention des nichoirs artificiels. - Pour les oiseaux qui nichent en plein air, plantez des buissons protecteurs, disposés pour leur procurer des endroits favorables pour y nidifier. Réduisez le nombre des chats rôdeurs.



7. S'il n'y a pas de source, de ruisseau, de bassin aux environs, placez des abreuvoirs artificiels.

8. Durant les mauvais jours de l'hiver, lorsque la nourriture naturelle est cachée par la neige ou le verglas, donnez aux oiseaux de la nourriture dans des appareils qui la garantissent contre les intempéries. - Placez ces



appareils dès l'automne et garnissez-les d'une nourriture composée de graines oléagineuses, de baies et de graisse. Vous sauverez ainsi les Oiseaux de la famine.

9. Ne dirigez vos armes que contre les oiseaux que la Loi permet de chasser ou contre les oiseaux de proie s'ils sont trop nombreux et contre les petits carnassiers ennemis déclarés des Oiseaux.

Ne tuez pas d'Oiseaux pour collectionner. Les Musées officiels suffisent.

Laissez l'Oiseau à la Nature.

10. Si un héron, un faucon, un milan, nobles trésors de la Nature, passe au-dessus de vous, maîtrisez votre passion de la chasse, renoncez à ces trophées magnifiques et saluez avec admiration l'Oiseau majestueux qui survivra protégé par votre mansuétude.

L.F.P.O.

AUX CONSEILS COMMUNAUX.

Le 22 janvier 1923, notre Département cantonal d'Agriculture adressait aux Conseils communaux une circulaire recommandant aux autorités et à l'initiative privée certaines mesures destinées à faciliter la nidification et, par là, la multiplication des petits oiseaux, aides efficaces de l'agriculteur et du viticulteur. Nous en extrayons les lignes qui suivent:

1. Des nichoirs appropriés aux diverses espèces d'oiseaux, sédentaires ou non, peuvent être placés dans tous les jardins publics, les cimetières et les vergers.
2. Les haies, le long des chemins et en bordure de forêt, devraient être conservées, dans la mesure du possible; elles constituent le meilleur refuge pour les oiseaux.
3. Lors de la construction ou de la reconstruction de murs de vignes ou autres, des ouvertures peuvent être ménagées, elles assureront l'écoulement des eaux et permettront aux oiseaux de s'y installer.
4. Notre population, qui s'intéresse déjà à la question du nourrissage hivernal, peut être invitée à généraliser encore plus ce moyen de collaboration utile.
5. Les Communes riveraines pourront prendre les mesures nécessaires pour la conservation des arbres, des arbrisseaux, des roseaux, croissant sur les grèves. Ces parcs naturels retiennent les mésanges, les rouges-gorges, les fauvettes et les pouillots, tous grands destructeurs d'insectes."

(signé) Le Département de l'Agriculture.

PROTÉGEONS LES OISEAUX DITS DE PROIE.

« Rien n'est tard que jamais ! »

On arrive lentement, mais partout, à se persuader, que les oiseaux de proie, toujours accusés des plus noirs méfaits, pourchassés et maltraités par beaucoup de gens, sont en somme bien moins mauvais que leur réputation. Le plus grand nombre de ces oiseaux mérite incontestablement une protection absolue, vu les services éminents que ces rapaces rendent à l'agriculture en détruisant un nombre considérable de ses plus dangereux ennemis, les petits rongeurs. En conséquence, la plupart de ces oiseaux, dénommés arbitrairement « nuisibles », devraient être placés sur la liste de leurs congénères entièrement protégés. En Suisse, sur 32 espèces d'oiseaux de proie diurnes et nocturnes, cinq seulement sont considérées comme oiseaux-gibier, c. à d. qu'il est permis de les tuer durant l'époque de la chasse ouverte, par les personnes en possession du droit de chasse. Toutes les autres espèces sont protégées. Il y a pourtant encore des espèces qui, en leur rareté, devraient être totalement épargnées. Ces relictés, monuments de la nature, doivent être absolument sauvés de la disparition.

Malgré les prescriptions protectrices en vigueur dans beaucoup de pays, les oiseaux de proie n'y jouissent point d'une protection parfaite. En effet, de quelle utilité sont les réglementations modèles si les chasseurs ne sont point capables de reconnaître un concon ou une cresserelle d'un épervier, de distinguer une buse d'un autour. Il faut en conclure que ceux qui veulent obtenir le droit de chasser devraient démontrer qu'ils peuvent observer les lois en vigueur.

Nombre de chasseurs et de gardes transgressent volontairement les prescriptions de la Loi, prétendant qu'ils ont pu constater de visu les déprédations causées par les oiseaux de proie protégés. Ils ont, par exemple, surpris un milan se repaissant des restes d'un lièvre ou en examinant l'estomac d'une buse, ils y ont découvert des poils de chevreuil. — déduction : ces oiseaux s'attaquent au gibier. En réalité, les deux oiseaux, milan et buse, avaient eu la veine de découvrir les restes d'un lièvre ou d'un chevreuil, animaux morts soit de maladie, soit par accident, soit encore des suites du coup de fusil d'un braconnier. Mais les exceptions confirment la règle. Ainsi, sur 94 campagnols des champs capturés, puis dévorés par le Hibou moyen-Duc, ce dernier s'empara de trois petits oiseaux. Ce hibou est un des oiseaux les plus utiles au cultivateur, qui devrait le protéger comme la prunelle de ses yeux, au lieu de le fusiller à toute occasion.

Après 50 ans d'observations et d'études laborieuses, l'auteur de ces lignes s'est formé une opinion exacte sur la nature et la qualité de la nourriture des oiseaux de proie les plus communs de la Basse-Bavière. Nous donnons ci-après un tableau résumant les résultats de l'examen de quelques milliers d'estomacs :

<u>ESPÈCES.</u>	<u>Gibier à poils et à plumes</u>	<u>Oiseaux divers</u>	<u>Reptiles</u>	<u>Insectes</u>	<u>Souris</u>	<u>Divers</u>
<i>Epervier</i>	1	91*	1	1	2	
<i>Autour</i>	40	35	—	—	5	20**
<i>Buse</i>	6	—	4	6	82	1
<i>Cresserelle</i>	—	1	2	10	87	
<i>Hibou Moyen-Duc</i>	—	3	1	2	94	
<i>Chouette hulotte</i>	3	15	3	5	74	

* surtout beaucoup de moineaux. —

** pour la plupart des écureuils et des hamsters.

D'après les données ci-dessus, examinons le cas de l'épervier. L'examen approfondi de ses moeurs a démontré que, sur le 91% des "petits oiseaux" qui constituent sa nourriture, il y a, suivant la localité et la saison, jusqu'à 75% de moineaux, si bien que ce "féroce destructeur de petits oiseaux" est plutôt un "oiseau utile".

Quant à l'autour, ce grand brigand! dont on dit tant de mal, il a aussi son utilité et sa raison d'être. Ses 35% d'oiseaux qui forment sa nourriture sont pour plus de la moitié des corneilles noires, des pies & des geais, grands pillards de nids, gobeurs d'œufs et d'oisillons, destructeurs de petits oiseaux.

En conséquence, au lieu de s'indigner après la pullulation des Corvidés et le tort qu'ils causent aux ensemencements d'automne durant la mauvaise saison, évitons d'exterminer sciemment autours et faucons pèlerins. Ces deux rapaces détruisent encore nombre d'écureuils.

La diminution rapide de l'épervier et de l'autour, en leur utilité, devrait engager les Autorités à ne point permettre que ces deux espèces soient détruites durant la période de nichaison, mais plutôt qu'elles soient protégées.

[Ces lignes sont extraites d'un rapport présenté par le Conseiller K. Haenel, expert officiel pour la protection des oiseaux, en Bavière]. Traduction libre.

D^r L. F.

BUTORS ET POISSONS.

Les phragmitées, qui, par intermittence, bordent les rives de notre lac sont un asile pendant la période de nichaison de plusieurs espèces d'oiseaux: Rousserolle, frivotte phragmite, râle aquatique, poule d'eau, foulque macroule, canard marêche, grèbes huppés et castagneux, grand butor, blongios nain, etc.

Occupons-nous de ces deux dernières espèces accusées, si souvent, de contribuer à la dépopulation piscicole des eaux bordières en se nourrissant de poissons. Ces deux espèces méritent une réhabilitation.

Le grand butor ou butor étoilé est rare chez nous, sa présence est signalée de temps à autre sur la rive méridionale du lac. Quand au blongios nain, il se reproduit, sporadiquement il est vrai, dans chaque roseière un peu étendue ou sur les têtes des troncs de saules ou d'aulnes à proximité immédiate de la rive.

Un naturaliste hongrois a analysé le contenu de l'estomac de 104 individus (soit 51 grands butors & 53 blongios). Il ressort de son examen minutieux que le 19,6% des estomacs analysés contenaient du poisson, le 41% des grenouilles, le 17,6% des petits rongeurs (plutôt des campagnols aquatiques, le reste des tritons ou salamandres d'eau. A ajouter encore une notable proportion de gros coléoptères aquatiques (*Dytiscus*, *Hydroporus*) de libellules, et de leurs larves, êtres qui dans ces deux états de leur développement s'attaquent au frai et aux alevins. Ces estomacs contenaient encore des restes de punaises d'eau et terrestres, de coléoptères terrestres, de couillères, de grillons, d'araignées, de forficules, d'écrevisses, de lézards et d'oiseaux. Le régime de ces échassiers varie donc avec les saisons, mais n'implique point de mesures régressives à leur égard.

O. B.

Dans l'Amérique du Nord les manettes, les hironnettes de mer, les butors, les hérons, les grèbes huppés, les plongeurs jouissent d'une protection constante.

La Rédaction.

CONSERVATION DES HAIES.

Les principaux arguments des adversaires de la conservation des haies sont les suivants:

1. Les haies occupent une place qui est perdue pour la culture.
2. Les haies favorisent le développement des chenilles, des escargots, des limaces et d'autres parasites, ainsi que de plantes nuisibles aux cultures voisines.
3. Les haies occasionnent des frais de taille.
4. Les haies gênent les travaux de la campagne en empêchant le cultivateur, arrivé à l'extrémité du champ, de tourner sa charrue ou sa faucheuse.

Examinons quels sont les inconvénients résultant de la destruction des haies et les avantages de leur conservation:

1. Les haies constituent la barrière permanente, naturelle soit le long des routes, soit entre les propriétés. Elles empêchent la disagation des piétons et du bétail; supprimées, les limites disparaissent, gens et bêtes n'apercevant plus aucun obstacle, hésitent moins à pénétrer, puis à traverser les propriétés.

Il est vrai que la haie peut être remplacée par une palissade ou par des ronces artificielles, mais ces barrières coûtent cher.

2. Dans la saison chaude, les haies entretiennent la fraîcheur du sol et abritent les champs contre les vents froids dans la mauvaise saison; en sorte qu'au printemps la végétation est plus hâtive à l'abri des haies, elle s'y dessèche moins pendant la fin de l'été et l'automne.
3. Dans les localités exposées aux vents, les haies en bordure des chemins s'opposent à la formation des "menées" de neige.
4. De nos jours il est reconnu que les forêts et les bois empêchent, même dans la plaine, la formation de la grêle, et des coups de vent dévastateurs.

La haie remplit en petit le rôle des bois; elle sert d'écran contre les vents, elle les arrête partiellement, ainsi que la grêle; placée le long des routes, elle empêche, à notre époque de circulation intense, la poussière bitumineuse de se répandre dans les champs bordiers, auxquels elle ne peut qu'être préjudiciable:

5. Le plus grand avantage des haies, celui qui, à lui seul, justifie leur conservation, c'est qu'elles servent d'abri au plus grand nombre des espèces d'oiseaux utiles à l'agriculture. Toutes ces espèces, au nombre de 40 sont protégées par la loi fédérale sur la chasse et la protection du gibier.

D^r B^t & H. G.

INDICATIONS POUR LA CRÉATION D'ABRIS NATURELS.

Choisir des végétaux ligneux à accroissement rapide et régulier, pouvant supporter une taille entraînant, après l'opération, une abondante poussée de ramifications; ces végétaux doivent être épineux pour empêcher l'intrusion, dans les massifs, des dénicheurs bipèdes ou quadrupèdes; ils doivent porter des fruits (baies, drupes) comestibles pour les oiseaux.

Ces végétaux pourront donc être utilisés pour former des haies vives, des taillis ou des buqueteaux protecteurs, favorisant la nidification des espèces d'oiseaux ne nichant pas dans des cavités naturelles, mais dans l'enchevêtrement des rameaux et des branches.

Nous donnons ci-dessous les noms des types végétaux propres à constituer ces asiles protecteurs:

Hgros vives.Boisement de parcelles incultes.

(coins buissonnants, caillouteux, non cultivables, carrières et pâtures abandonnées, anciens dépôts de gadoues, etc.)

Revêtement de murs, de tonnelles, de pergolas, etc.

Aubépine ou Épine blanche - Traêne - Argousier faux nerprun - Charme commun - Orme - Hêtre ou foyard - Naisetier - Korne - Thuja occidental ou Cèdre blanc des États-Unis - Épicéa ou Pesse.
 Épine blanche ou Aubépine - Épine noire ou Pennellier - Cornouiller mâle ou Cornier - Corn. sanguin ou bois ponnais - Sorbier des oiseaux - Sorb. alanchier - Grand sureau - Sureau à grappes - Châleuf ou Olivier de Bohême - Cotoneaster - Buisson ardent - Buis - Houx - Chèvrefeuille des buissons - Églantier - Nerprun bourdaine - Groseillier épineux - Gras. des Alpes - Mahonia du Japon - Fusain du Japon - If.
 Sierre - Chèvrefeuille des jardins - Rosiers grimpants - Ronces des haies et ses variétés.

La Red.

L'OISEAU SAUVEUR DE LA VIGNE.

Des malheurs inévitables atteignent le viticulteur: le gel, les orages engendrés des ravines, de la grêle; contre ces météores rien à faire, il faut se résigner. Mais il est d'autres malheurs dont le viticulteur peut atténuer les effets désastreux en luttant contre eux. Nous voulons parler des insectes parasites de la vigne (cochylis, endémis, pyrale), dont les années humides favorisent le développement.

Aucun des moyens préconisés jusqu'à maintenant pour combattre les "vers de la vigne" n'a donné de résultats parfaits.

Les vers de la vigne sont les larves de micro-lépidoptères ou petits papillons: de la Cochylis albignella, longueur 6 à 8 mm - de l'Endémis botrana, plus petite que la précédente - de la Pyrale ou tortrix qui hivernent sous l'écorce des cepes et dans les fentes des échafas.

Seul l'oiseau, cet échouilleux incomparable, est capable d'aider efficacement le viticulteur en mangeant ces larves.

Protégeons donc les oiseaux insectivores habitués de nos vignobles: mésanges - rouges - queues titys, rasignols de murailles, fauvettes, alouettes luppées, bruants jaunes.

Aucuns pensent que les tueries automnales, exécutées par les gens des Landes ou de la Provence, par ceux de la Lombardie ou de la Sicile, ou encore par les habitants de cette "macédoine" que forment les balkaniques chrétiens, n'engagent guère à devenir les fournisseurs de ces Méridionaux. Il est vrai que les rescapés nous reviennent au printemps et c'est alors que malgré tout le viticulteur doit mettre à leur disposition des abris et des refuges pour la période de nichaison. Car si nous ne pouvons rien faire contre les massacreurs nommés plus haut, rappelons-nous que nous devons quand même protéger les oiseaux qui nichent dans le voisinage de nos habitations ou dans nos bois. Rétablissons haies et taillis disparus. Plaçons partout où cela est possible des nichoirs artificiels. Aménageons dans les murs, poutrelles ou délimitant les parquets, des cavités accessibles aux oiseaux par de petits orifices d'entrée. Nos hôtes ailés se sentant en sécurité s'y multiplieront. Le nombre de ces oiseaux utiles sera augmenté. Et l'on pourra constater qu'une vigne hébergeant, dans ses environs, des oiseaux insectivores est à l'abri d'une invasion exagérée de ces larves de micro-lépidoptères.

La perdrix grise, autrefois fréquente dans certains coins de notre Vignoble neuchâtelois, détruisait, au pied des cepes, sous les pierres ou sous une couche superficielle de terre, beaucoup de larves ou de chrysalides de ces petits papillons. Actuellement la perdrix a disparu, victime des traitements chimiques (surtout de ceux à l'arsenic), que doit subir la vigne durant l'été.

Se rappeler encore que tout chat campagnard - et ils sont nombreux - est un destructeur d'oiseaux.

Que le viticulteur, l'agriculteur ou l'arboriculteur suive ces indications judicieuses, il ne mettra plus sur le compte des intempéries des dégâts dont les insectes seuls sont les auteurs.

U.B.

RÉSERVES ORNITHOLOGIQUES LACUSTRES.

Ses "Réserves ornithologiques lacustres" sont de temps à autre l'objet du mécontentement des pêcheurs de leur voisinage, qui accusent ces asiles de bien des forfaits et traduisent à l'ordinaire leur manque de satisfaction par une requête adressée aux Autorités et demandant soit la suppression, soit le déplacement de l'une ou l'autre de ces réserves.

La cause fondamentale de ces protestations est toujours la trop grande abondance, en certaines régions du lac d'oiseaux aquatiques (foulques, canards, grèbes, monettes).

Aucun des protestataires ne paraît savoir que, dans la nature règne la loi de l'équilibre, et surtout en ce qui concerne les habitants de l'élément liquide. Ils sont dépendants les uns des autres. Si l'homme s'avise d'intervenir pour rétablir cet équilibre soit disant détruit, poissons et oiseaux plongeurs en pâtiront.

Dans un lac il faut des poissons et des oiseaux.

En détruisant les uns, nous amenons sûrement la mort des autres. Si ce sont les poissons qui disparaissent, les oiseaux aquatiques piscivores dépériront ou émigreront, n'ayant plus rien à manger.

Si ce sont les oiseaux, les poissons sont aussi irrémédiablement perdus.

Quoiqu'on en dise, les oiseaux plongeurs piscivores (harles, grèbes, plongeurs) exercent une police des eaux en pourchassant et en faisant disparaître les poissons malades; sinon ces individus infectés contamineraient la nappe d'eau entière, il s'en suivrait la destruction irréversible des réserves ichtyologiques.

A maintes reprises, il a été constaté que si certaines espèces de poissons ordinaires ou ayant une valeur marchande, - donc des poissons nobles - disparaissent d'un lac ou desiccament, si rares que l'on n'en pêche plus, ce phénomène suivait toujours une chasse trop intense faite aux oiseaux aquatiques.

Les pêcheurs anglais du Dogger Bank et les pêcheurs norvégiens des Lofoten avaient demandé impérieusement la destruction des fous, des goélands et des monettes tridactyles, comme étant des concurrents redoutables. Mais la diminution de la faune ailée marine eut pour résultat l'absence des bancs de harengs ou de jeunes morues aux endroits autrefois fréquentés par les oiseaux susnommés. Peu à peu ils durent reconnaître que là, où se trouvaient les vols de ces palmipèdes, ils faisaient de meilleures pêches. C'étaient les poissons qui nourrissaient les oiseaux, attirés par les particules solides flottant dans l'eau et provenant des déjections des palmipèdes.

Il en est de même dans les roseières, où nichent foulques et grèbes: les alexins y abondent s'emparant aussi de ces déchets solides, minuscules, abandonnés par les oiseaux aquatiques.

Actuellement la population avienne aquatique ne peut être considérée comme un danger pour le rendement piscicole de notre lac Roman.

Notre lac serait bien triste si nous accédions aux désirs de quelques pêcheurs entêtés, animés d'une rage aveugle de destruction, en massacrant tout ce qui vole. Nous voulons que ce beau lac ne soit point privé de son plus bel ornement: les oiseaux aquatiques.

F. de L.

Né cherchons point à trop corriger la nature - car nous en souffrons ensuite au point de vue économique - rappelons-nous plutôt que la disparition des loutres, des hérons, même des martins - pêcheurs a grandement facilité la propagation des épidémies fluviales et lacustres.

La Rédaction.